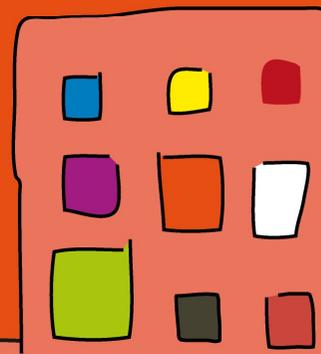


# 6<sup>e</sup> PDALHPD du Gard

**Plan Départemental d'Action pour  
le Logement et l'hébergement des Personnes  
Défavorisées du Gard  
2013-2017**

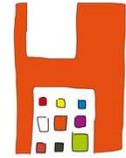




6<sup>e</sup> PDALHPD du  
Gard 2013-2017



**EQUIPE TECHNIQUE  
du  
lundi 23 Novembre 2015**



**Premiers retours sur les journées  
bailleurs sociaux acteurs de  
l'accompagnement contribuant à l'accès  
au logement social**

**« Du Projet de logement social à l'entrée dans le logement »**



## Deux journées de travail avec un mode d'animation participatif

Lundi 05/10/15

45 Participants :

24 Travailleurs sociaux des UTASI Camargue Vidourle et  
Grand Nîmes

10 Bailleurs sociaux

11 Partenaires

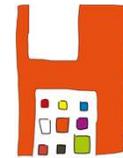
Lundi 16/11/15

56 Participants :

29 Travailleurs sociaux des UTASI Cévennes Aigoual et Uzège  
Gard Rhodanien

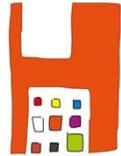
9 Bailleurs sociaux

18 Partenaires



## Travail en 3 Ateliers

- Atelier 1 : la définition du projet logement et la constitution de la demande de logement social
- Atelier 2 : l'opportunité d'un logement en amont et en aval du passage en CAL
- Atelier 3 : l'installation dans le logement social



## Constats Transversaux

- Manque d'information et de connaissances de la part des Travailleurs sociaux sur l'accès au logement social
- Complexité et Hétérogénéité de fonctionnement des bailleurs sociaux
- Nécessité d'échanges



## Atelier 1 Constitution du dossier de demande de logement social

- Notion de complétude :
  - Pièces du dossier SNE
  - Pièces obligatoires pour le passage en CAL
  - Pièces complémentaires pour étude en CAL
- Place du travailleur social
  - Identification du type d'accompagnement
  - Lisibilité de l'intervenant
- Rôle du SNE
  - Vérifier la complétude du dossier
  - Améliorer la connaissance de l'offre



# Débat, questions ?





**Loi ALUR du 24 mars 2014  
Décret d'application du 18 février 2015**

**Point d'avancement**

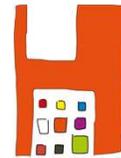
Consignation de l'AL par les CAF pendant 18 mois, afin que les bailleurs réalisent les travaux de mise en conformité

A l'issue des 18 mois :

- Travaux réalisés : Rappel AL au bailleur
- Travaux non réalisés : perte du rappel pour le bailleur

Durant cette période, le locataire n'est tenu de payer que son loyer résiduel

Possibilité de renouveler la consignation 6 mois + 6 mois sous certaines conditions



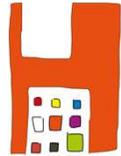
## Quartiers retenus au titre de la politique de la ville

### Centre ville et Habitat ancien :

Nîmes, Saint Gilles (PNRQAD), Alès (NPRU), Beaucaire (NPRU), Anduze, Pont Saint Esprit, La Grand Combe, Saint Ambroix.

### Quartier d'Habitat social :

Nîmes (NPRU), Saint Gilles, Alès (NPRU), Uzès, Beaucaire (NPRU), Bagnols (NPRU), Vauvert (NPRU), La Grand Combe.



## Thématique en lien avec le PDALHPD

Centre ville et Habitat ancien :

Lutte contre l'Habitat Indigne ou non Décent (Action 6 et 7)

Habiter Mieux (action 12)

Quartier d'Habitat social :

Mutation prioritaire (action 17)

Logt non décent dans le parc social (action 7)

Tous quartiers

Action sensibilisation énergie (action 23)

SLIME (action 11)

Politique de peuplement

Copropriété

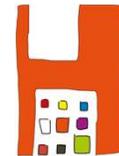


## CAS D'INCURIE

Définition

Démarche en cours avec NEOLIA

Mutualisation ?



## EXTRANET - PDALHPD



Actualités  
Documents  
Archives

<http://pdalhpd.gard.fr>

Service Habitat et  
Renouvellement Urbain  
Conseil départemental du Gard



si vous souhaitez contribuer contacter le service 04.66.76.76.43